

#21

Avril 2019

LETTRE

D'INFO

*Relais
Parents
Assistants
Maternels*



COMMUNAUTE

AURAY
QUIBERON

TERRE-ATLANTIQUE

Édito



Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'ensemble des RPAM de notre territoire sont devenus communautaires. J'aurais donc le plaisir de m'adresser à vous chaque trimestre à travers cette lettre d'infos qui passe en revue l'actualité du métier d' «Assistant Maternel» et des RPAM. En ce début d'année de nombreuses réformes impactent votre profession (formation professionnelle, agrément, suspension d'activité...) créant parfois de l'insécurité tant que l'ensemble des textes n'est pas paru. En cas de doute ou d'interrogation, je ne peux que vous inviter à vous rapprocher des animatrices de RPAM : elles se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions. Ce premier trimestre annonce également de beaux projets et événements à venir : des pique-niques pro à Pluvigner autour de la manipulation d'argile, un nouvel atelier d'éveil en partenariat avec le PLA Gym pour le RPAM d'Auray, la finalisation du tapis de lecture du RPAM de Belz, une formation sur la lecture aux tout-petits pour l'ensemble des assistants maternels du territoire... Une richesse de diversité dans les propositions et autant d'expériences à partager !

Je vous laisse découvrir tout cela en détails au fil des pages de ce numéro un peu spécial, le premier dans une organisation à 7 RPAM.

Lénaïck LE PORT-HELLEC

Vice-Présidente Petite Enfance et Jeunesse
Auray Quiberon Terre Atlantique

Sommaire

ACTUALITÉS	3
FORMATION	6
ZOOM SUR...	10
LES PROJETS	14
RETOUR SUR...	15
AGENDA	19

Mise en page : Service communication

Rédaction : Karine GESLIN, Mélanie GUINEMER, Saunielle LE MOAL, Marie-Pierre LE TOUZO, Hélène LOPES, Viviane ROUSSEAU

Crédits photos et illustrations : Orignal, Jean-Marie Le Cardiet, RPAM Belz, RPAM Plouharnel et St-Philibert, RPAM d'Auray, RPAM de Pluneret, RPAM de Plumergat, RPAM de Quiberon, Auray Quiberon Terre Atlantique, DR

Les actualités



Activité réduite : pas de suppression mais de nouvelles modalités d'indemnisation

Dans une réponse ministérielle publiée au Journal officiel du Sénat, le ministère du Travail assure que le cumul emploi-chômage sera maintenu pour les assistants maternels et que « *seules les modalités d'indemnisation pourraient évoluer* ». **« Dans tous les cas, il n'est pas prévu de supprimer ni les droits à l'assurance chômage des assistants maternels, ni la possibilité pour ces dernières de bénéficier du cumul emploi-chômage en cas d'activité réduite »** écrit le ministère du Travail. Il relève ainsi que les employeurs conservent l'obligation d'affilier les professionnels à l'Assurance chômage.

« Seules les modalités d'indemnisation pourraient évoluer » poursuit le ministère,

renvoyant l'étude de ces modalités aux partenaires sociaux, actuellement en cours de négociation sur le sujet.

Le ministère indique également que le gouvernement « *veillera particulièrement à ce que les éventuelles évolutions des règles applicables aux assistantes maternelles en matière d'indemnisation chômage soient en cohérence* » avec l'objectif de l'article 50 de la Loi pour un Etat au service d'une société de confiance (ESSOC) promulguée le 10 août 2018.

Questions écrites n° 08217 et n° 08218, Sénat, Journal officiel du 17 janvier 2019, p.6546.

Exonération des cotisations sur les heures complémentaires et supplémentaires

La loi n°2018-1213 du 24 décembre 2018 prévoit que les heures supplémentaires (majorées de 10%, 20% et 50%) et les heures complémentaires réalisées à compter du 1^{er} janvier 2019 soient partiellement exonérées de cotisations salariales et entièrement défiscalisées dès lors que le salaire brut mensuel est inférieur à 3 317 euros. Le décret n°2019-40 du 24 janvier 2019 précise le taux de cette exonération : 11.31%.

Le calcul de cette exonération s'opère sur les montants bruts dus au titre des heures complémentaires et supplémentaires majorées. Pour éviter à vos employeurs les calculs fastidieux des taux de chaque cotisation (qui varient régulièrement), un simulateur convertit le brut en net et inversement sur le site de PAJEMPLOI. Il est donc important que soit clairement notifié sur votre contrat le salaire horaire brut mensuel.

Les actualités



Indemnité d'entretien

L'indemnité d'entretien a été revalorisée au 1^{er} janvier 2019 à 3,08€ pour 9h d'accueil (0,3419€ par heure au-delà).

Accueil de stagiaires

L'annexe II de l'arrêté du 22 février 2017 portant création de la spécialité « accompagnant éducatif petite enfance » du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) précise que des périodes de formation en milieu professionnel peuvent s'effectuer auprès d'un assistant maternel agréé exerçant à domicile ou en MAM.

Les stages effectués dans le cadre de ce CAP ont été différenciés de ceux suivis dans d'autres cursus qui restent des stages d'observation. Dans tous les cas, il est préconisé aux assistants maternels souhaitant accueillir un stagiaire

de contacter au préalable la puéricultrice de secteur pour l'aider à réfléchir à la pertinence de l'accueil.

Pour information le service de PMI a réalisé deux documents à l'attention des assistants maternels qui envisageraient d'accueillir des stagiaires.

Deux documents à visée informative sont disponibles auprès de votre RPAM.

Nouveautés sur les modalités de renouvellement de l'agrément

Comme évoqué dans la lettre d'informations de décembre 2018, le décret relatif à la formation et au renouvellement d'agrément des assistants maternels, publié au Journal Officiel du 24 octobre 2018, modifie les objectifs, le contenu, la durée et les modalités de mise en oeuvre de la formation obligatoire des assistants maternels agréés. Ainsi il augmente la durée de la formation obligatoire avant le premier accueil, précise les dispenses de formation qui peuvent être accordées et instaure de nouvelles modalités de renouvellement de

l'agrément : si l'agrément des assistants maternels est toujours octroyé pour 5 ans, à l'issue de la première demande de renouvellement celui-ci pourra être obtenu pour 10 ans, à condition, notamment, que l'assistant maternel ait réussi les épreuves des unités 1 et 3 du CAP « accompagnant petite enfance », c'est-à-dire qu'il ait obtenu la moyenne. La réussite à l'examen n'est pas obligatoire mais les professionnels qui auront échoué ne pourront obtenir leur renouvellement que pour 5 ans.

Versement du Complément de libre choix de Mode de Garde (CMG)

A partir de mars 2019 le CMG (complément de libre choix du mode de garde) sera versé via PAJEMPLOI et non plus par la CAF/MSA. C'est pourquoi il est très important de rappeler aux parents employeurs d'enregistrer leurs coordonnées bancaires sur le site de PAJEMPLOI sinon ils risquent de ne pas percevoir la prestation après leur déclaration mensuelle.

Ci-dessous un extrait de la foire aux questions sur le site :

✓ Pourquoi Pajemploi me demande mes coordonnées bancaires ?

A partir de mars 2019, ce ne sont plus les Caf/MSA qui vous verseront le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG). C'est le centre national Pajemploi qui vous versera le CMG. Pour cela, Pajemploi a besoin de connaître vos coordonnées bancaires que vous devez enregistrer sur votre compte en ligne Pajemploi.

Coordonnées bancaires non renseignées

Vous avez jusqu'au mois de janvier 2019 pour remplir vos coordonnées bancaires. À partir de février 2019, si vos coordonnées bancaires ne sont pas saisies et/ou valides, vous ne pourrez plus déclarer en ligne et modifier vos déclarations. Par ailleurs, si vos coordonnées bancaires ne sont pas renseignées, vous ne percevez donc plus votre CMG.

Coordonnées bancaires renseignées

Si vos coordonnées bancaires sont déjà renseignées sur votre compte en ligne Pajemploi, vous n'avez plus qu'à les vérifier et à accepter les conditions générales d'utilisation. Sinon, il vous suffit de vous connecter à la rubrique « gérer mes coordonnées bancaires », puis renseigner et valider vos coordonnées bancaires.



La CAF

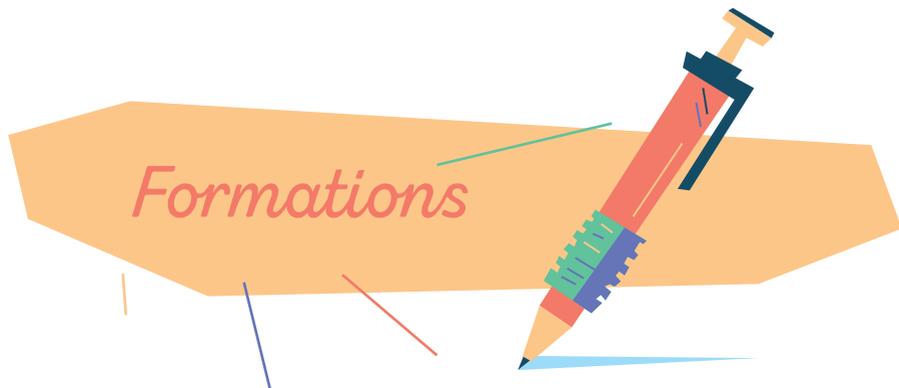
Le site mon-enfant.fr évolue et devient **monenfant.fr**

L'objectif est de faire du site un véritable portail de référence pour valoriser l'offre d'accueil des assistants maternels et permettre aux familles d'accéder à une information gratuite, adaptée et fiable sur l'ensemble du territoire concernant les modes d'accueil.

De nouvelles fonctionnalités sont disponibles pour vous aider à développer et valoriser votre activité auprès des parents : vous pouvez créer votre profil, le compléter (cadre d'accueil, activités proposées, disponibilités) et donner ainsi plus d'informations aux parents sur votre activité. Si vous n'avez pas encore de compte, n'hésitez pas à vous inscrire (<https://monenfant.fr>); cliquez sur « Vous n'êtes pas encore habilité ? », faites votre demande en ligne et complétez ensuite votre profil.

Besoin d'aide ?

Le lien vers les tutos / accès sur la chaîne Youtube de la Cnaf via le lien suivant :
<https://www.youtube.com/playlist?list=PLWAKBcejUHINwFg7U64NiwspEPs5LDCK0>



La formation en cours d'emploi

Le Conseil Départemental propose une formation complémentaire de 30h00 en cours d'emploi pour les assistants maternels n'ayant pas bénéficié des formations obligatoires.

Renseignements auprès de votre puéricultrice de secteur.

Lire aux tout-petits

Afin de donner quelques pistes aux assistants maternels qui souhaiteraient être plus à l'aise dans la lecture aux tout-petits, la Médiathèque Départementale a conçu spécialement pour les assistants maternels du territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique une formation gratuite d'une journée qui se déroulera le 18 avril 2019 à Erdevén de 9h30 à 16h30.

Elle sera animée par Eloïse NOUVELLON de l'Association Tribu en filigrane.

Les inscriptions se font auprès de votre Relais qui fera le lien avec la Médiathèque Départementale.



TÉMOIGNAGES

Stéphanie Gainche, Assistante Maternelle sur la commune d'Erdeven nous parle de sa formation

Un mot, un signe

« Cette formation est intéressante car on y traite également de l'éducation bienveillante ce qui vient expliquer l'intérêt de signer avec les enfants.

De plus, la formatrice met en pratique au travers de situations, de comptines...La prochaine fois, on doit amener des livres pour apprendre à les signer en situation !

Il nous a également été demandé de réfléchir à cette question :

comment réussir à convaincre les parents de l'utilité de signer avec l'enfant ?

J'avais peur que la mise en oeuvre soit difficile car on a tendance à tout vouloir signer mais maintenant je me limite à un mot par phrase (quand j'y arrive !).

Le groupe est aussi super motivé : les assistantes maternelles ne sont pas là pour suivre une formation théorique mais pour apprendre à signer dans l'objectif de mettre en application auprès des enfants !

Cette formation qui se déroule sur 3 samedis est à conseiller aux assistants maternels !



Les chansons d'Anne accompagnées de signes

Ohé du bateau, qui donc est sur ce beau navire ?
Ohé du bateau, qui donc veut nous faire plaisir ?
Je m'appelle Anne et je vous dis bonjour, je m'appelle Anne et vous dis bonjour.

Quand je signe avec maman, elle comprend, et je suis content.
Mon papa signe avec moi, tous les deux on aime ça.
Les signes avec les bébés c'est super pour s'amuser !



TÉMOIGNAGES

Elles nous racontent leur Titre d'Assistant Maternel

Natasha Le Gloahec et Marie-Laure David, assistantes maternelles sur la Commune de Ploëmel, reviennent sur leur obtention du Titre d'Assistant Maternel.

Pourquoi avoir souhaité débiter une formation en vue de l'obtention du titre ?

NLG : J'ai fait cette Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour moi, pour mes employeurs et mes futurs employeurs. Mais surtout pour moi

MLD : Ce titre me permet de bénéficier aujourd'hui d'une reconnaissance professionnelle de mon métier avec un titre correspondant à l'activité que j'exerce.

La démarche est-elle compliquée à mettre en oeuvre ?

NLG : La VAE se fait en plusieurs étapes : envoi du livret 1, suivi du livret 2, si le premier est accepté, puis passage devant un jury.

Dans le livret 1 appelé « livret de recevabilité », vous justifiez de votre identité et de votre expérience. Il s'agit de présenter vos missions générales afin de démontrer qu'elles sont en phase avec le diplôme que vous souhaitez préparer. À joindre : vos attestations d'employeurs et fiches de paie. Après l'envoi du livret, une réponse vous est adressée dans un délai de deux mois.

Divers motifs peuvent expliquer une réponse négative : insuffisance des heures effectuées, expérience trop éloignée du diplôme...

Lorsque la réponse est positive, vous recevez

un courrier de recevabilité accompagné du livret « d'évaluation des acquis » (livret 2) qui correspond au démarrage concret de la VAE. C'est dans cette deuxième phase que vous allez pouvoir citer des exemples précis de votre expérience de terrain.

Il ne s'agit ni de grandes idées, ni de fiches de poste, mais bien de présenter des cas concrets, vécus. À la lecture de ce livret, le jury doit pouvoir se faire une idée précise de ce que nous décrivons.

MLD : La démarche est simple: il suffit de demander un dossier à remplir afin d'être éligible pour cette formation.

Y a-t-il eu des personnes/partenaires qui vous ont accompagnées dans cette démarche ?

NLG : Bretagne Compétences, mes collègues Marie-Laure et Murielle, et bien sûr ma famille qui a été patiente et encourageante à chaque instant.

MLD : J'ai suivi une formation auprès de Bretagne Compétences qui nous a accompagnées et guidées tout au long de l'élaboration du dossier (3 samedis en groupe et un autre en individuel). Le jour de l'oral du dossier, une personne de Bretagne Compétences nous accompagnait.



Cette préparation vous a-t-elle demandé de l'investissement personnel ?

NLG : Oui mais l'avantage de passer par la VAE, c'est de pouvoir continuer à travailler, vous n'avez pas de stage à suivre en complément. Il est vrai que c'est un gros travail personnel : on n'a rien sans peine, c'est bien connu ! Personnellement, j'ai adoré la préparer (surtout le livret 2). Ce travail m'a permis de prendre conscience de tout que je fais au quotidien en exerçant mon métier : quoi, comment, pour qui, pourquoi, etc...

Quel est selon vous l'intérêt d'obtenir ce titre ?

NLG : Pour moi c'est tout d'abord une valorisation personnelle, une façon de valoriser notre profession si mal reconnue.

MLD : L'obtention du titre d'assistante maternelle m'a apporté de la fierté car obtenir un tel titre tout en travaillant et en même pas 4 mois...c'est valorisant. Accueillir des parents-employeurs, pouvoir leur montrer les différentes formations que j'ai suivies et le titre que j'ai obtenu démontre l'intérêt que je porte à mon métier, l'enrichissement que je veux y apporter. C'est d'une certaine manière une façon de montrer aux parents mon professionnalisme.

Quelle plus-value au quotidien ?

NLG : Ça permet de faire reconnaître ses compétences acquises sur le terrain et une certaine fierté

MLD : Cette formation m'a été utile pour divers conseils d'organisation. Au quotidien, après ce titre, j'ai apporté quelques modifications à mon aménagement. Il est toujours bénéfique de suivre des formations sur la petite enfance.

Quels ont été les réactions de vos employeurs ?

NLG : Mes employeurs sont fiers de constater que je cherche toujours à me former.

MLD : Durant l'élaboration de mon dossier, mes parents-employeurs ont été ravis de mon choix et m'ont trouvée courageuse. Quelle satisfaction de l'avoir obtenu... j'en suis très fière et les parents -employeurs aussi.

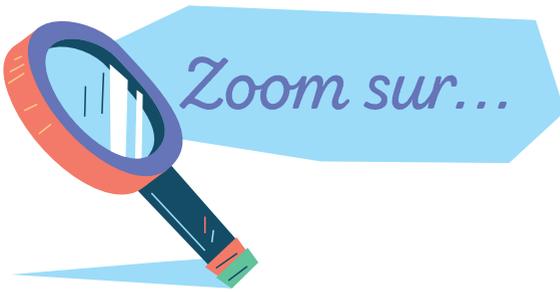
En 3 mots, pouvez-vous résumer cette expérience ?

NLG : Très belle expérience

Y a-t-il un avant et après ?

NLG : Je n'ai pas l'impression, juste une satisfaction personnelle ce qui est déjà pas mal. On en reparle dans un an ?

Tous nos encouragements à
Madame HERVOCHE Murielle qui va
prochainement passer le dernier module
de son Titre d'Assistant Maternel. Bonne
chance !



LES MOUVEMENTS

Bienvenue !

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles assistantes maternelles :

- > Magali ROBERT, assistante maternelle sur la commune d'Erdeven
- > Véronique VINCENT, assistante maternelle sur la commune de Ploemel
- > Sophie CLEMENT BOLLE , assistante maternelle sur la commune de Ploemel
- > Adeline LE BIHAN, Virginie HUET, Géraldine CHAPRON et Séverine GUILLEVIC assistantes maternelles, à Landévant
- > Alexandrine ATHIMON et Claudie CARCREFF, assistantes maternelles à Pluvigner
- > Tatiana VANDEWALLE, assistante maternelle, à Landaul
- > Mme Ophélie COUPRIE, assistante maternelle sur la commune de Carnac

Et une bonne continuation à :

- > Nelly Blondin, ancienne assistante maternelle sur la commune de Ploemel (déménagement)
- > Sylvie Max, ancienne assistante maternelle sur la commune de Belz (retraite).



Rappels

Les malles de jeux du RPAM de Pluvigner

Le relais propose, aux assistants maternels de son secteur, un prêt de 6 malles : Livres et sons, Sensorielle, Motricité, Motricité fine, Musique et Construction. Des jeux y ont été remplacés ou rajoutés en ce début d'année. N'hésitez pas à les emprunter pour les tester avec les enfants ! L'emprunt se fait pour 2 semaines. Chaque malle est à récupérer, jusqu'à 18h, le lundi au relais et à ramener le vendredi de la semaine suivante.

Les inscriptions sont ouvertes en août pour l'année scolaire, mais le RPAM fait des rappels en cours d'année pour proposer les semaines où les malles ne sont pas empruntées.

Le téléphone portable et les photos

Afin d'être pleinement dans l'activité, l'usage du téléphone portable, doit être limité durant les matinées d'éveil. L'enfant ne doit pas être dérangé ou sollicité pour être pris en photo, il faut lui laisser vivre le moment présent.

L'envoi des photos par mms aux parents se fait bien évidemment après la matinée d'éveil. La vigilance s'impose lors de la prise de clichés car tous les parents ne l'autorisent pas. Merci de votre compréhension.





Soit 5 services qui deviennent communautaires

RPAM d'Auray

Auray / Brec'h

Place de Golhézec

06 74 11 77 54

rpam.auray@auray-quiberon.fr

RPAM de Pluneret

St^e Anne d'Auray / Plumergat

1, rue Villeneuve

02 97 29 16 47

rpam.pluneret@auray-quiberon.fr

RPAM de Pluvigner

Camors / Landaul / Landévant

18 C, rue du Maréchal Leclerc

02 97 59 00 96

rpam.pluvigner@auray-quiberon.fr

LAEP de Pluneret

1, rue de Villeneuve

02 97 29 16 47

laep.pluneret@auray-quiberon.fr

RPAM de Quiberon

S^t Pierre-Quiberon

16 rue de la Côte

06 67 88 28 05

rpam.quiberon@auray-quiberon.fr

> Rappel

Les coordonnées du RPAM de Belz ont changé :

34, rue du Général de Gaulle

02 97 55 41 46

rpam.belz@auray-quiberon.fr



Les horaires



Le RPAM de Belz connaît une évolution de ses horaires :

Lundi : 13h30-17h00

Mardi :

8h45-12h30 : Matinée éveil

13h30-17h00 : Accueil sur RDV

Mercredi : 9h00-12h30

Continuité de service assurée par Viviane Rousseau

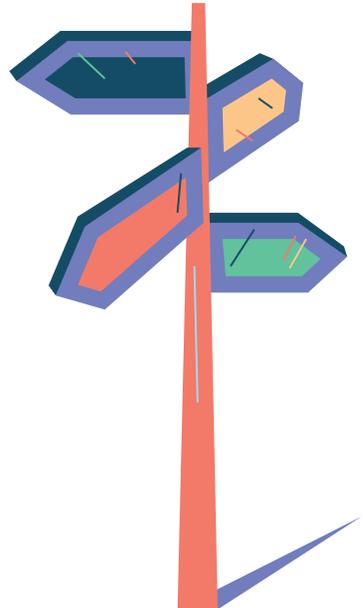
Jedi : 9h00-12h30 : accueil sans rendez-vous

Vendredi :

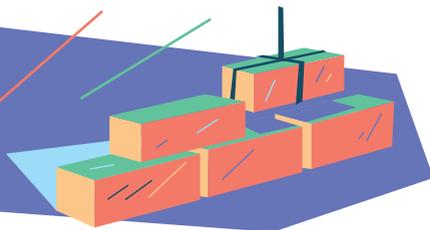
8h45-12h30: Matinée d'éveil

13h30-17h00 : Accueil Sur rendez-vous

Mélanie GUINEMER,
votre animatrice du RPAM de Belz



Les projets



LE RPAM D'AURAY / BREC'H

- > **Nouveauté** : depuis la fin mars, et à raison d'une fois par mois, atelier de psychomotricité au PLA Gym avec la psychomotricienne Florence MASSA
- > Atelier terre, argile barbotine avec Sandrine HUREL, céramiste à Auray

Inscription obligatoire auprès de l'animatrice du RPAM !

Retour sur

- > Les rencontres à l'EHPAD La Sagesse de Brec'h et la résidence autonomie d'Auray.

Fabrication de couronnes des rois au mois de janvier



Temps de rencontre à la résidence autonomie du Bocéno



Retour sur



- > La chandeleur : activité commune avec le multi- accueil d'Auray. Au programme préparation de la pâte par les enfants suivi d'un déjeuner commun comme à la crêperie.



Atelier pâtisserie avec la préparation de pâte à crêpes pour la Chandeleur...



...et partage de repas comme à la crêperie.

Retour sur



LE RPAM DE PLUVIGNER

Pic Nic Pro

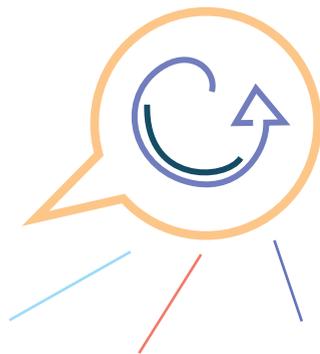
Le 6 décembre 2018, onze assistantes maternelles ont participé à la soirée Pic Nic Pro « Bien-Etre ». L'occasion d'échanger avec Patricia PERRON de « l'arbre à bulles » sur l'accompagnement des émotions de l'enfant. Après un rapide point sur les neurosciences et le développement psycho-affectif de l'enfant, Patricia a balayé les différentes émotions et les assistantes maternelles ont pu partager leurs expériences afin de trouver ensemble des outils.

Le 28 février dernier, dix assistantes maternelles étaient présentes à la soirée Pic Nic Pro « Créative » animée par Sandrine HUREL, céramiste. Chacune a pu manipuler l'argile, y réaliser des traces avec toutes sortes d'objets du quotidien (coquillages, dentelle, caillou, petites voitures, chaînette). La plaque d'argile a ensuite été transformée en « totem » pour mettre en valeur les différentes traces. Pour conclure la soirée, l'intervenante a expliqué aux assistantes maternelles comment recycler et conserver l'argile qu'elles peuvent acheter pour les enfants. La prochaine soirée poursuivra ce travail

Comme à chaque Pic Nic Pro les soirées se sont poursuivies autour d'un repas, moment convivial durant lequel tout le monde profite des spécialités culinaires de chacune en prolongeant les échanges dans la bonne humeur !



LE RPAM DE BELZ



Les chansons de Freddy

Premiers pas

Doucement, Vas- y doucement
Déplace tes pieds vers l'aventure
DouceMENT, vas- y doucement
N'Fais pas la course avec les grands
Et si tu vois qu'il y a du plaisir
Sans Hésiter tu suis le mouvement
Et si tu sens qu'c'est difficile
Sans hésiter tu vas...

DouceMENT

DouceMENT s'en va la terre dans le soir tombant
Ferme vite tes paupières
Dors mon petit enfant
Dors en paix près de ta mère
Fais des rêves bleus
Au matin dans la lumière
Tu t'élanceras joyeux
Sur ton lit la lune pose
Ses rayons d'argent
Quand s'apaisent gens et choses
Dors mon tout petit enfant





Fermetures des relais

- > **Du 15 au 22 avril**
Les RPAM seront fermés ; en cas d'urgence Christelle BEGOT, Responsable du service Petite Enfance, se tient à votre disposition au 02 22 76 03 92
- > **Le 31 mai**
Les 7 RPAM seront fermés toute la journée.

Les rendez-vous

RPAM BELZ / PLOUHARNEL / ST PHILIBERT

- > **Mardi 23 avril à 19h45 à Plouharnel**
Centre culturel
Soirée «Livres à Partager»
Votre soirée vote des coups de coeurs dans le cadre du projet des livres à partager.
 - > **Mardi 14 mai à 20h à Erdeven**
Espace Tilleul
Soirée éco-naturelle
Ateliers de fabrication des produits ménagers naturels, animés par le service Déchets, Gestion et Valorisation des Ressources de la Communauté de Communes
- RPAM AURAY / PLUNERET
- > **Mercredi 3 avril à 19h45 à Pluneret**
Soirée Din et Paroles



Inscription obligatoire auprès de l'animatrice du RPAM !

RPAM situé à Auray

- ☎ 06 74 11 77 54
- ✉ rpam.auray@auray-quiberon.fr
- 📍 Place Golhézec
56400 AURAY

RPAM situé à Plouharnel

- ☎ 06 67 88 28 05
- ✉ rpam.plouharnel@auray-quiberon.fr
- 📍 2, place Saint Armel
56340 PLOUHARNEL

RPAM situé à Pluvigner

- ☎ 02 97 59 00 96
- ✉ rpam.pluvigner@auray-quiberon.fr
- 📍 18 C, Rue du Maréchal Leclerc
56330 PLUVIGNER

RPAM situé à Saint-Philibert

- ☎ 06 67 88 28 05
- ✉ rpam.saint-philibert@auray-quiberon.fr
- 📍 12, Rue Abbé Joseph Martin
56470 SAINT PHILIBERT
(Dans les locaux du multi-accueil Ty Heol)

RPAM situé à Belz

- ☎ 02 97 55 41 46
- ✉ rpam.belz@auray-quiberon.fr
- 📍 34, rue du Général de Gaulle
56550 BELZ

RPAM situé à Pluneret

- ☎ 02 97 29 16 47
- ✉ rpam.pluneret@auray-quiberon.fr
- 📍 1, rue Villeneuve
56400 PLUNERET

RPAM situé à Quiberon

- ☎ 06 67 88 28 05
- ✉ rpam.quiberon@auray-quiberon.fr
- 📍 16, Rue de la petite côte
56170 QUIBERON



Service Petite Enfance Auray Quiberon Terre Atlantique

Christelle Bégot
02 22 76 03 92
petite.enfance@auray-quiberon.fr

www.auray-quiberon.fr

COMMUNAUTÉ

AURAY
QUIBERON

TERRE-ATLANTIQUE